

SCP GOUNEL-LIBERT-PUJO

Marion LIBERT
Avocat associé

Annie GOUNEL-VERICEL
Avocat honoraire

Sophie PUJO
Avocat associé

Monsieur Michel BONNARD
Madame Monique BONNARD
12, Bd Thermal
63000 CLERMONT-FERRAND

Lettre Recommandée AR

Clermont-Ferrand, le 17 juillet 2025

**Nos Réfs : MASSENA / BONNARD
25/22256 - SP//SP**

Madame, Monsieur,

Je vous informe être saisie des intérêts de Madame Elisabeth MASSENA, votre voisine domiciliée 12 bis boulevard thermal 63100 Clermont-Ferrand, laquelle me fait part des grandes difficultés que vous lui causez, par vos divers comportements tendant à empêcher le libre accès à sa propriété, par l'intermédiaire du seul passage accessible qu'elle peut emprunter compte tenu de son état de santé et de son âge.

Depuis le 30 mai dernier, date à compter de laquelle vous avez tenté d'imposer la signature d'une convention de servitude de passage totalement illégale, vous avez déconnecté les télécommandes d'ouverture d'accès au portail situé sur la parcelle indivise, empêchant non seulement les intervenants (dont le personnel soignant) d'emprunter le seul passage d'accès à la propriété de ma cliente, mais empêchant également cette dernière de sortir pour pouvoir se rendre à ces rendez-vous médicaux.

Parallèlement, vous avez saisi le conciliateur de justice en prétendant que Madame MASSENA abuserait de « son droit de passage », sachant pertinemment que compte tenu de la déconnexion de sa télécommande, elle était dans l'incapacité de se rendre chez le conciliateur au rendez-vous par lui fixé le 17 juin 2025.

Siège Social : 35. Rue Blatin – 63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 04.73.35.52.40 – Fax : 04.73.34.87.02

E-mail : jaubourg-gounel.scpavocats@wanadoo.fr

E-mail : m.libert.avocat@gmail.com

E-mail : sophie.pujo.scp@orange.fr

Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté
N° SIRET : 77921786800024

En tout état de cause, et compte tenu de la teneur de votre dernier courrier, **je vous mets en demeure, par la présente, et sous 24 heures pour tout délai**, de prendre toute mesure utile pour remettre à ma cliente une télécommande en état de fonctionnement du portail, dont vous êtes seul propriétaire bien qu'installé sur une propriété indivise.

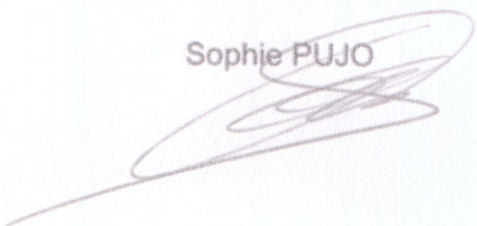
A défaut, un Commissaire de justice est d'ores et déjà mandaté pour dresser constat du tout et je suis également mandatée pour saisir de toute urgence la Juridiction des référés pour faire cesser cette voie de fait.

Je tenais à vous en aviser.

Vous pouvez bien évidemment me répondre par l'intermédiaire de votre Conseil habituel.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Sophie PUJO



Michel et Monique BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

Tel : 04-63-08-28-09

E-mail : bonnard63@gmail.com

Maitre Sophie PUJO

Avocate Associée

35 Rue Blatin

63000 Clermont Ferrand

Clermont Ferrand, le Date de la poste

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Madame,

En réponse à votre courrier du 17 Juillet,

Contrairement à ce que vous tentez de démontrer par une distorsion machiavélique des faits intervenus, nous ne cherchons en aucune façon à priver notre voisine Madame Massena de ses possibilités de passage sur le terrain de notre domicile.

Nous avons effectivement subi le 3 mars un dommage électrique sur nos installations. Bien que nous n'ayons pas à nous en justifier à votre rencontre, vous trouverez ci-joint les mails échangés avec notre assureur.

Comme nous en avons informé Madame Massena, les réparations effectuées ont rétabli notre système de télécommande dans la semaine suivant le sinistre.

Cependant devant l'insistance répétée de la famille Massena qui se plaignait de ne pouvoir faire fonctionner ses télécommandes, nous avons demandé à notre installateur une recherche plus approfondie.

C'est ainsi que nous avons changé dans le courant du mois, une carte de commande dont la facture vous a été adressée. Comme vous avez pu le constater, cette partie de sinistre avait été déclarée sans suite à notre assureur, et nous ne sommes pas revenus sur cet état de fait.

Le changement de carte de commande a mis fin définitivement au problème, car Madame Franck, qui vient nourrir des chats errants sur le terrain de Madame Massena, et qui dispose

d'une télécommande l'utilise de nouveau après que nous l'ayons reprogrammée, ainsi qu'il a été demandé à votre cliente, mais qui s'y est toujours refusé, jusqu'alors

Compte tenu des relations difficiles avec votre cliente et sa famille, qui saisissent tous les prétextes pour tenter de nous mettre en difficulté, (et le contenu de votre courrier le démontre une fois de plus,) nous n'avons pas souhaité reprogrammer nous même les 4 télécommandes en possession de votre cliente, d'où notre demande de faire intervenir votre propre entreprise, ce qui ne semble pas correspondre à vos attentes.

Vous nous indiquez vouloir faire intervenir un commissaire de justice, et nous n'y sommes pas opposés.

Lors de cette vacation, naturellement à vos frais exclusifs, nous pourrons reprogrammer vos quatre télécommandes, afin que cet auxiliaire de justice puisse en constater et acter le bon fonctionnement, nous dégageant ainsi de tout recours ultérieur de votre part sur ce point.

Vous voudrez bien, dans cette même vacation faire constater que votre cliente dispose toujours de ses propre clefs de déverrouillage des 2 portails existant, ainsi que la présence de la clef de secours de déverrouillage dans le boîtier du pilier droit de sortie sur le boulevard thermal, et que tous ses éléments lui permettent de sortir à tout moment de son domicile.

Par ailleurs, il serait souhaitable que lors de cette vacation il soit constaté qu'elle dispose en outre d'un accès direct à sa propriété depuis la rue des Prés hauts.

Ces éléments ont été recensés par le jugement du tribunal de clermont Ferrand du 3 Mai 2016, par lequel votre cliente a été déboutée d'une action similaire à celle que vous menez actuellement à notre rencontre. Nous tenons la grosse de ce jugement à votre disposition.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel BONNARD